



Excès de vitesse ou pic de vitesse ???

Par **rick033**, le **30/05/2009** à **20:15**

Bonjour,

tout nouveau sur le site, je vous demande donc votre avis

Je suis chauffeur routier et vient de recevoir un rappel à l'ordre de mon employeur qui a constaté un excès de vitesse entre 99 et 100 km/h à l'aide de l'ordinateur de bord. peut-on considérer que c'est un excès ou plutôt un pic de vitesse? je suis un professionnel de la route et parfaitement conscient de mes responsabilités. Il est clair que lorsque je suis en descente et malgré le régulateur de vitesse je peux dépasser la vitesse autorisée mais sur une distance très courte.

est-ce je dois faire une lettre à mon employeur pour que je puisse voir les preuves?

ce rappel à l'ordre va être inscrit sur mon dossier. Est ce un début pour un licenciement ?

je vous remercie par avance de vos réponses